

COORDONNÉES

Entreprise :	Contact :
Adresse :	Province : Code postal :
Ville :	Courriel :
Téléphone :	
Cellulaire :	
Responsable du suivi de la location :	

Linteaux : indiquez le nom de la maison d'édition du stand loué. (Doit être approuvé par le Salon).

Nom du représentant au Salon :

STAND AÉRIEN (RIDEAUX)			NOM-S DU (DES) AUTEUR-S PRÉSENT-S	COÛT ET PAIEMENT
TYPE DE STAND	QUANTITÉ	COÛT		TOTAL : 400
• Stand aérien (rideaux)	1	400 \$	1- _____	
		400 \$	2- _____	TPS (N° 127 165 397) 5 % : 20
Comprenant :			3- _____	TVQ (N° 100 628 060 5) 9,975 % : 39,90
1 mur de fond de 3 m de largeur X 2,4 m de hauteur;			4- _____	TOTAL : 459,90
2 murs latéraux de 2 m de profond X 2,4 m de hauteur;			5- _____	ACCOMPTE 50 % TAXES INCLUSES : 229,95
4 lampes DEL;			6- _____	
1 poubelle avec sac;			7- _____	
1 bibliothèque 72" X 25,5" X 11,75" (5 tablettes);			8- _____	SOLDE : 229,95
1 table de 96" X 30";				
ou 1 table 72" X 18" et 1 table de signature de 32" de haut;				
chaises : autant que désirées.				

MESURES SANITAIRES

Les mesures sanitaires de la direction de la Santé publique en vigueur au moment de la tenue de la 56^e édition du Salon du livre de Rimouski seront appliquées dans les espaces occupés à l'Hôtel Rimouski, lieu de la tenue de l'événement.

Apposer vos initiales ici ____ afin de signifier que vous avez bien pris connaissance du document « Règlements des exposants de l'Association québécoise des salons du livre, l'AQSL ».

Un acompte de **229,95 \$** représentant 50 % du montant total de participation accompagne et valide ce contrat. Le solde sera versé au plus tard un mois avant le début de l'événement.

Pour toute nouvelle inscription, le demandeur s'engage à joindre au contrat la liste de ses produits exposés, en conformité avec le règlement 2.01 et 2.02. L'exposant déclare et reconnaît que toutes les stipulations de cette convention ont été librement discutées entre le promoteur et l'exposant et qu'elles sont équitables à l'égard de chacune des parties, bien que les stipulations de cette convention aient été pour la plupart rédigées par le promoteur. De plus, l'exposant déclare et reconnaît que le promoteur lui a donné des explications adéquates sur la nature et l'étendue de toutes les stipulations de cette convention et que le promoteur a expressément porté à sa connaissance toutes les clauses externes auxquelles réfère cette convention, et cela avant qu'il ne signe librement cette convention.

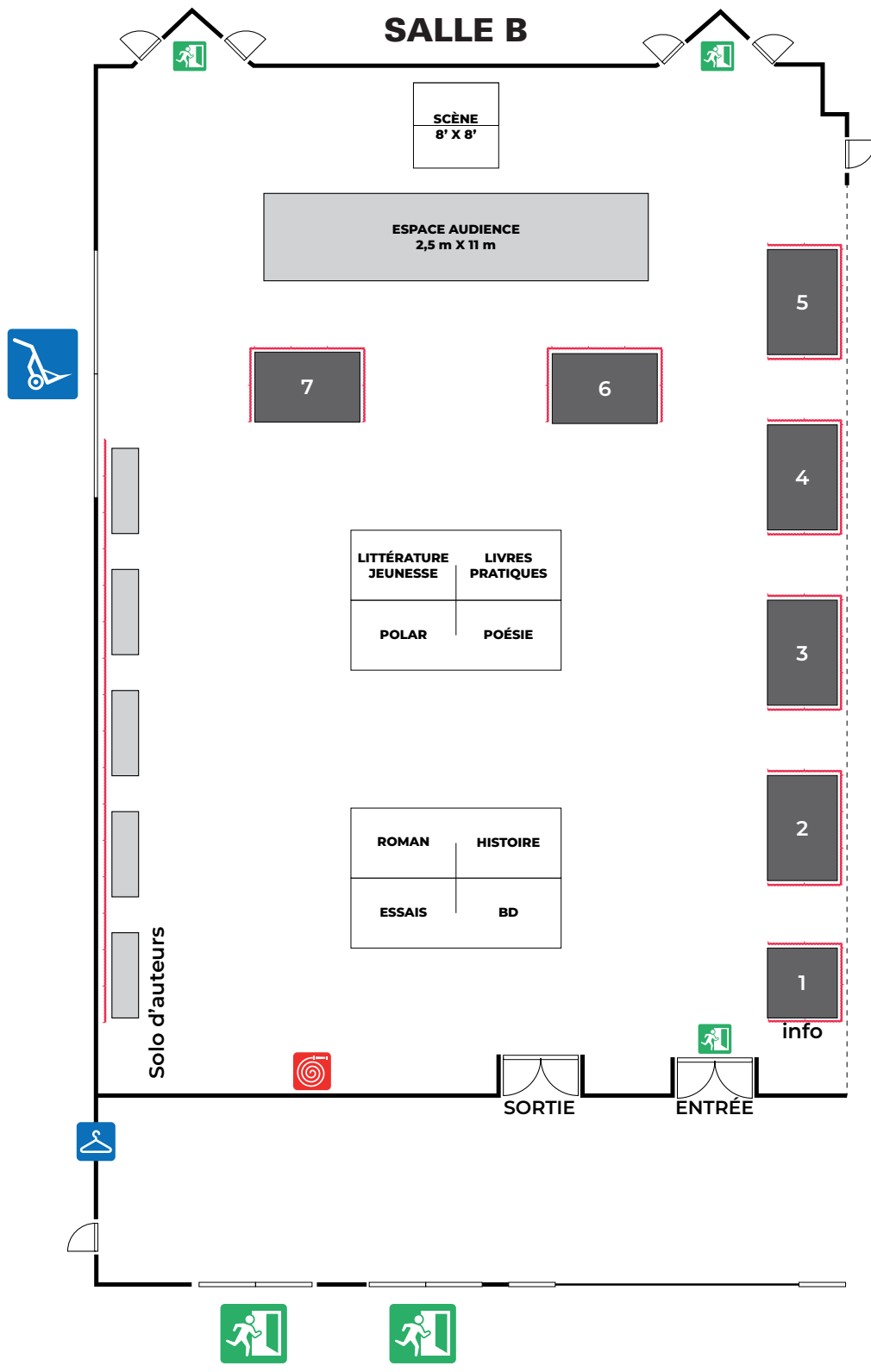
Signé en deux copie dans la ville de _____

_____ Date

Salon du livre de Rimouski

_____ Exposant

Plan 2021



COORDONNÉES DE L'ÉQUIPE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

BUREAU

Salon du livre de Rimouski
Case postale 353
Rimouski (Québec) G5L 7C3
Tél. : 418 723-7456 / 418 725-7268
Courriel : slrinfo@globetrotter.net
Site web : www.salondulivrederimouski.ca

LIEU DE L'ÉVÉNEMENT

Centre de congrès de l'Hôtel Rimouski
225, boulevard René-Lepage
Rimouski (Québec) G5L 1P2
Tél. : 1 800 463-0755
Courriel : hotelrim@hotelrimouski.com
Site web : www.hotelrimouski.com

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION

Olivier Riopel, président
Valérie Malka, vice-présidente
Rachel Germain-Paquette, vice-présidente
Jean-François Roy, secrétaire
Hélène Bégin, trésorière
Daniel Bélanger, administrateur
Nankassa Boucal, administrateur

- Robin Doucet, directeur général
slrinfo@glotetrotter.net
- Martin Côté, adjoint à la direction
adjointdirection@salondulivrerimouski.ca
- Camille Crédeville, responsable de l'animation et des communications
animation@salondulivrederimouski.ca

HEURES D'OUVERTURE DU SALON

Vendredi 5 novembre 16 h à 21 h
Samedi 6 novembre 9 h à 20 h
Dimanche 7 novembre 9 h à 16 h

Confirmation de l'emplacement	À la réception du contrat et de l'acompte
Versement du solde résiduel	8 octobre (vendredi)
Arrivée du matériel au Centre des congrès de l'Hôtel Rimouski	5 novembre (vendredi) à partir de 13 h
Distribution du programme au grand public	30 octobre au 6 novembre
Mise en place des livres	5 novembre (vendredi) dès 13 h
Démontage des stands	7 novembre (dimanche) 16 h
Retour des boîtes	jusqu'au 8 novembre (lundi) à 12 h

après la date limite, les boîtes seront retournées au frais de leurs propriétaires